

## Convention – Avenant n°2

### Stand de Tir à Amilly

#### Annexe n°1

##### 1. Programme :

Construction sur un terrain situé à l'arrière du dojo municipal de la commune d'AMILLY, d'un « Stand de Tir », d'une surface approximative de 1 000 m<sup>2</sup>, ayant pour capacité :

- 30 pas de tirs à 10 mètres,
- 5 postes arbalètes de 10 et 18 mètres.

Des sanitaires, un bureau, une salle pour l'accueil des adhérents du club, un local identifié comme un coffre-fort permettant le stockage sécurisé des armes, une ciblerie et un espace d'accueil à l'entrée du bâtiment compléteront l'équipement sportif.

Le programme comprend l'aménagement extérieur permettant le stationnement des utilisateurs.

##### 2. Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
<b>TRAVAUX</b>		
Enveloppe prévisionnelle arrondie des travaux	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 260 000,00</b>
<b>ETUDES</b>		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	85 500,00	
Honoraires Bureau de Contrôle Technique	7 195,00	
Honoraires SPS	2 760,00	
Etude géotechnique	12 430,00	
Mesures acoustiques	1 650,00	
<b>SOUS-TOTAL ETUDES</b>	<b>109 535,00</b> <i>Arrondi à 110 000,00</i>	<b>132 000,00</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>		
Aléas	29 796,00	
Réseaux (élec, EU, tél.)	10 000,00	
Divers (plan topo, etc...)	2 000,00	
Assurance dommage ouvrage (TVA 9%)	8 500,00	
<b>SOUS-TOTAL AUTRES DEPENSES</b>	<b>50 296,00</b> <i>Arrondi à 50 000,00</i>	<b>Arrondi à 60 000,00</b>
<b>MONTANT TOTAL OPERATION</b>	<b>1 210 000,00</b>	<b>1 452 000,00</b>